



Rupture promesse d'embauche

Par **Clemy**, le **15/06/2016** à **00:06**

Bonsoir à tous !

Je viens vers vous car je suis désespéré suite à une nouvelle pas très joyeuse que j'ai reçue hier... Je suis étudiant et j'avais décroché un job d'été en avril afin de travailler initialement en juin-juillet-août dans le tourisme (conduite de véhicule pour des city tours). Après un entretien, la dame me dit clairement qu'elle souhaite que j'intègre l'équipe vu mes compétences. Début mai, je recontacte ma future employeuse afin de lui signaler que je ne pourrais finalement pas être disponible tout le mois de juin, ce à quoi elle répond ne pas voir de problème tant que je reste disponible les samedis.

Plusieurs semaines passent et une première réunion d'équipe a lieu début juin afin de présenter la stratégie de l'entreprise, de prendre en main les véhicules, de se présenter et de délivrer les contrats... enfin théoriquement, puisque cela figurait à l'ordre du jour mais la délivrance des contrats a finalement été repoussée sans nous prévenir !

Une inauguration devait avoir lieu la semaine d'après. Elle m'avait demandé de passer dans la semaine afin de pouvoir m'entraîner à la conduite des véhicules avant cette dernière ; malheureusement plusieurs obligations m'ont empêché de me libérer toute une journée et elle a refusé que je participe à ladite inauguration, tout en me signalant que je ne commencerais donc qu'à partir de juillet. Toutefois, je reçois un mail hier venant d'elle m'indiquant qu'elle se passera de mes services car elle ne me sent pas assez investi (alors que rien n'était encore signé !!).

J'aimerais savoir s'il était possible d'obtenir une quelconque compensation puisque de nombreux éléments (mails, coups de téléphone, participation à des réunions) démontrent très clairement qu'elle avait l'intention de m'embaucher et si cela pouvait donc s'apparenter à une rupture de promesse d'embauche. Je comptais sur cet emploi pour payer mon loyer (que je

suis obligé de garder tout l'été) et commencer à rembourser mon prêt étudiant et il m'est désormais impossible de trouver un autre job avant le début de la saison. De plus, l'offre d'emploi indiquait que le poste à pourvoir consistait à accueillir des touristes, prendre les réservations, etc. et c'est ce qui m'a été confirmé lors du premier entretien mais mon employeuse a décidé de ne plus m'embaucher car je ne pouvais pas utiliser le véhicule du city tour, ce qui n'a rien à voir avec ce qui m'a été proposé.

Je vous prie de m'excuser pour le manque de clarté de cette histoire, et je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **ASKATASUN**, le **15/06/2016** à **07:04**

Bonjour,

[citation]J'aimerais savoir s'il était possible d'obtenir une quelconque compensation puisque de nombreux éléments (mails, coups de téléphone, participation à des réunions) démontrent très clairement qu'elle avait l'intention de m'embaucher et si cela pouvait donc s'apparenter à une rupture de promesse d'embauche.[/citation]

Tout dépend de la teneur des mails échangés.

Si ils constituent une promesse d'embauche en CDD, c'est à dire qu'ils décrivent le poste de travail proposé, le lieu, le salaire et les dates d'entrée en fonction et de fin de contrat alors l'intégralité de la rémunération de la période vous est due.